



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Ruelle de Notre-Dame 2, CP, 1701 Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11
diaf-sg@fr.ch, www.fr.ch/diaf

Aux autorités et
organisations concernées

Fribourg, le 27 juin 2019

Avant-projet de loi modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (report des élections communales dans le périmètre du Grand Fribourg) Consultation

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 18 juin 2019, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (report des élections communales dans le périmètre du Grand Fribourg).

Ce projet a comme but de permettre un report des élections communales pour les communes du périmètre de fusion du Grand Fribourg du printemps 2021 à l'automne 2021. Il s'agit de coordonner au mieux le calendrier de la fusion du Grand Fribourg avec celui du renouvellement intégral des autorités communales, afin de permettre aux autorités communales en place de mener de manière efficiente la campagne pour le vote sur la fusion auprès des citoyennes et citoyens, en leur évitant de devoir mener, en parallèle, une campagne pour les élections communales de mars 2021.

Vous trouverez, en annexe, l'avant-projet de loi en français et en allemand ainsi que le rapport explicatif dans les deux langues. Les documents mis en consultation, ainsi que la liste des destinataires, sont également disponibles, notamment, sur le site de la Chancellerie d'Etat : www.fr.ch/consultations.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos éventuelles remarques à ce sujet **d'ici au 4 octobre 2019** par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus, et si possible également sous forme électronique à l'adresse : samuel.russier@fr.ch.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur

Annexes

—
Avant-projet de loi
Rapport explicatif
Liste des destinataires